



Charte d'utilisation des ordinateurs en accès libre à la bibliothèque municipale

Avril 2012

Ce que vous devez savoir avant d'utiliser cet ordinateur

Tout d'abord

Cet ordinateur est à votre disposition pour vos travaux informatiques et pour votre navigation sur Internet. Il est partagé entre de nombreux utilisateurs et il est mis à votre disposition par la municipalité qui en garantit le bon fonctionnement.

Ces règles font tout d'abord appel à votre sens des responsabilités et à la confiance que vous placez dans le personnel municipal et dans vos élus.

Tout manquement aux règles suivantes et constatées pendant votre utilisation ou a posteriori de votre utilisation pourront faire l'objet d'une interdiction d'usage.

Toute utilisation d'information de manière frauduleuse ou de nature à troubler l'ordre public ne pourra sous aucun prétexte être imputable à la municipalité qui recherchera alors l'origine du trouble.

Les conditions d'accès

1. Vous devez tout d'abord demander le droit d'utiliser cet ordinateur à la bibliothécaire. Elle enregistrera vos coordonnées et vos horaires d'utilisation.
2. Si vous n'êtes pas abonné à la bibliothèque ou à l'espace multimédia, vous devrez acquitter un droit d'utilisation.
3. Les enfants âgés de moins de 10 ans doivent être impérativement assistés d'un adulte.
4. Si vous êtes âgé de moins de 15 ans, vous devez montrer l'autorisation écrite de vos parents.
5. Les lycéens peuvent utiliser ces ordinateurs sans autorisation ni présence parentale.
6. L'utilisation de chaque ordinateur est limitée à 2 personnes.

Le temps d'utilisation est limité à une heure par personne, si une file d'attente se forme. Soyez courtois.

Le personnel de la bibliothèque n'a pas vocation à vous former à l'utilisation de ces ordinateurs en accès libre. Il a la charge du bon respect de la charte. Il intervient s'il constate des manquements aux consignes de la présente charte.



Charte d'utilisation des ordinateurs en accès libre à la bibliothèque municipale

Avril 2012

Respecter l'ordinateur et son environnement

1. Ne pas installer de logiciels, qu'ils proviennent d'un support externe ou d'Internet.
2. Ne pas modifier les paramètres de l'ordinateur.
3. Etre certain des sources de données utilisées pour éliminer tout risque d'importation de virus.
4. N'enregistrer des fichiers que sur des supports externes.
5. Ne pas brutaliser ni le clavier ni la souris. Ne pas redémarrer vous-même l'ordinateur mais appeler la bibliothécaire.

Naviguer sur Internet

1. Ne pas télécharger de musiques, de films ou de vidéos.
2. Ne pas accéder aux sites pornographiques.
3. Ne pas accéder aux sites qui pourraient troubler l'ordre public ou heurter la conscience d'utilisateurs qui en vous succédant accéderaient par mégarde à vos pages ou données.

Vous devez savoir que cet ordinateur est paramétré pour tracer vos accès et que la confidentialité de vos accès n'est pas garantie..

S'exprimer sur Internet, messageries et réseaux sociaux

1. Vous êtes entièrement responsable des propos que vous pourrez tenir à partir de votre messagerie, dans les conférences en ligne, et dans les réseaux sociaux.
2. Pour votre sécurité, n'enregistrez pas vos mots de passe sur l'ordinateur.

La municipalité vous souhaite de belles découvertes et une bonne navigation, en confiance.